
LINGWICK



ENJEU : Miser sur l'attrait de nouveaux résidents

ITINÉRAIRE 5A

Date : mardi 10 septembre 2013

Lieu : centre communautaire de Lingwick

PROMOTEURS

Céline Gagné, Canton de Lingwick | courriel : cgagne49@xittel.ca

Suzanne Paradis, citoyenne de Lingwick | courriel : suzanne@infomessely.qc.ca

Présentation de la problématique :

La population diminue, la municipalité perd ses jeunes. Peu de terrains sont accessibles pour y bâtir une résidence. Le prix des terres vacantes de 100 acres ou plus ne sont pas à la portée de la majorité des jeunes familles.

Le canton de Lingwick a une superficie d'approximativement 26 000 hectares; près de la moitié de cette superficie appartient à la compagnie Domtar. L'ensemble des terrains de la compagnie est majoritairement zoné blanc. Les terrains appartenant à des propriétaires privés sont majoritairement situés en zone verte.

Présentation du projet :

La Municipalité du canton de Lingwick visera par ses décisions et par ses travaux à maintenir et à augmenter sa population :

- en organisant le développement résidentiel et également l'implantation d'entreprises;
- en favorisant la vie communautaire et les loisirs;
- en mettant en valeur le patrimoine naturel et bâti et également les produits et services locaux;
- en favorisant le développement touristique, le tout dans le respect de l'environnement.

La présentation faite dans le cadre de l'URQ 2013 – Estrie se concentre sur une initiative au niveau du développement résidentiel.

Le conseil municipal a donc rencontré, en 2008, des représentants de la compagnie Domtar pour leur présenter une offre d'achat d'une parcelle de terrain zoné blanc située à côté du périmètre urbain de Gould. Le contrat d'achat d'un terrain ayant une superficie de 12,82 hectares (31,68 acres) auprès de la compagnie Domtar a été signé le 24 mai 2011.

Le terrain a été arpenté et piqueté de manière à être divisé en 14 terrains d'une même dimension : approximativement de 100 mètres de profondeur par 63 mètres de front sur le chemin Belvédère. La Municipalité demeure propriétaire d'un quinzième de terrain de 4,02 hectares (9,93 acres), près de la rivière au Saumon, afin de constituer un parc.

Le prix de vente de chaque terrain est fixé à 4 500 \$

L'acquéreur d'un terrain doit s'engager à construire une résidence permanente d'une valeur minimum de 125 000 \$ incluant le terrain.

Quatre (4) terrains ont été vendus et il y a une demande pour un cinquième terrain. Deux autres constructions devraient débiter dans quelques semaines.

La Municipalité dépose les sommes d'argent provenant de la vente de terrains à vocation résidentielle dans un fond réservé. La Municipalité souhaite acheter un autre terrain zoné blanc en bordure de la route 108 et l'affecter au développement de petites entreprises commerciales et industrielles.

Les clés à retenir selon les promoteurs :

- dans le cadre de la politique nationale de la ruralité n° 1 (Pacte rural 2002-2007), les projets réalisés ont aidé à mettre en valeur des éléments du patrimoine, ce qui a eu un effet d'entraînement et a stimulé la fierté, les rassemblements, les loisirs dans un environnement attrayant, la participation, la création et l'engagement;
- dans le cadre de la politique nationale de la ruralité n° 2 (2007-2014), l'agent en développement rural du CLD a accompagné la Municipalité afin qu'elle entreprenne une démarche de développement. Éléments essentiels :
 - la participation et l'implication du Comité consultatif en changement;
 - la mobilisation de la population;
 - l'engagement des membres du conseil municipal face à la population;
- éléments complémentaires au projet de développement résidentiel :
 - adoption d'une politique d'accès à la propriété;
 - adoption d'une politique d'accueil des nouveaux arrivants;
- innovation;
- culture locale;
- prise en charge;
- participation citoyenne;
- ouverture d'esprit;
- intégration et adaptation.

DOCUMENTATION SUPPLÉMENTAIRE

PowerPoint de la journée : les diapositives associées à cette initiative débutent à la page 15